



**Association des communes
neuchâtelaises**

Présidence

Secrétariat c/o M.-Cl. Zimmerli
Chemin des Tires 40
2034 Peseux

Peseux, le 5 février 2019

Communiqué de presse

Le retrait de l'initiative des syndicats d'enseignants réjouit les communes

Par sa conférence des directeurs communaux de l'instruction publique (CDC-IP), l'Association des communes neuchâtelaises prend acte avec soulagement et satisfaction du non aboutissement de l'initiative des syndicats d'enseignants « pour une école plus équitable et efficiente ». Cet échec confirme le soutien de la population, d'une grande partie du corps enseignant et des parents au modèle actuel de conduite de l'école, tout en reconnaissant la qualité de l'école neuchâteloise.

Les syndicats d'enseignants ont annoncé hier l'échec de leur initiative « pour une école plus équitable et efficiente », qui visait à redonner au Canton davantage de prérogatives en matière scolaire. Cet objectif n'était pas partagé par la CDC-IP, qui estime inutile une telle révolution. Assistées de directions d'école professionnelles, les autorités des sept cercles scolaires du canton ont mis en œuvre, depuis 2012, les nombreuses réformes qui ont touché l'école neuchâteloise dans le but d'offrir à tous les élèves une école de qualité qui remplisse sa mission d'instruction et d'éducation en assurant les moyens de formation correspondants à leurs besoins.

Certaines de ces réformes, comme l'augmentation de la grille horaire, la rénovation du cycle 3 ou la hausse du quota d'heures de soutien, ont engendré de nouvelles charges liées essentiellement au recrutement du personnel enseignant nécessaire. Parallèlement, les cercles scolaires se sont dotés de compétences supplémentaires par l'engagement d'enseignants de formation spécialisée ou de services socio-éducatifs qui viennent en appui à l'encadrement des élèves à besoins éducatifs particuliers pour lesquels des solutions individualisées sont mises en place. Ces charges sont de l'ordre de quelque 12 millions à l'échelle du canton, bien inférieures aux montants évoqués par les syndicats.

La CDC-IP ne conteste pas qu'il existe des différences dans les prestations offertes aux élèves selon les cercles scolaires. Toutefois, celles-ci concernent principalement les activités hors cadre ou la santé scolaire, qui ne font pas partie de l'offre de base de la scolarité. La CDC-IP met néanmoins tout en œuvre pour unifier les pratiques des cercles, afin que tous les élèves de l'école obligatoire bénéficient de l'encadrement et du soutien indispensable pour leur permettre d'atteindre les objectifs d'apprentissage fixés par le Plan d'études romand (PER).

Proches des parents, des élèves et du corps enseignant, les autorités scolaires et les directions ont une lecture très différente de la qualité et de l'efficacité de l'école de celle des auteurs de l'initiative, même s'ils partagent une partie de leurs préoccupations. Elles se réjouissent de constater que la population maintient sa confiance dans l'organisation actuelle de l'école, à même de répondre aux enjeux auxquelles celle-ci fait face.

Contacts

Frédéric Mairy, président de l'ACN, 078 892 14 16

Anne-Christine Pellissier, présidente de la CDC – IP, 079 765 17 61